

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 Avril à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **BERNARDIN** Audrey, **LAMBERT** Stéphanie et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **LE CLEZIO** Yvon, **LEFEBVRE** Bruno, **SURY** pascal.

Absents excusés : Madame **AUGUSTE** Pascale qui a donné procuration à Monsieur **INGLARD** Laurent, Madame **PINCHOT** Patricia et Monsieur **PROASKAT** Jean-Luc.

Date de Convocation : 22 mars 2018

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2018

Date d'affichage du compte rendu : 12 avril 2018

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} Mars 2018.

Secrétaire de séance : Madame **LAMBERT** Stéphanie

Compte Administratif 2017 :

Monsieur le Maire fait lecture du Compte Administratif 2017 qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat reporté 2016 :	+ 213 771.69 €
Fonctionnement Dépenses :	65 302.15 €
Fonctionnement Recettes :	107 739.59 €

Résultat de clôture excédent de : 256 209.13 €

INVESTISSEMENT

Résultat reporté 2016 :	- 45 608.05 €
Investissement Dépenses :	71 591.61 €
Investissement Recettes :	171 405.82 €

Résultat de clôture excédent de : 54 206.16 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité.

Compte de Gestion 2017 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur.

Affectation de résultat 2017 :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2017 qui présente :

- un excédent de fonctionnement de **256 209.13 €** décide d'affecter la somme de **256 209.13 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.
- Un excédent d'investissement de **54 206.16€** décide d'affecter au compte 001 déficit d'investissement reporté.

Vote des taxes :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes de la commune pour l'année 2018 et de voter les taux comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018	Bases	Produit
TH	9.96 %	9.96 %	119 700€	11 922€
TF	9.32 %	9.32 %	67 000€	6 244€
TFNB	23.28 %	23.28 %	15 300€	3 562€
CFE		0 %	0€	0€
TOTAL				21 728€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces taux.

Subventions diverses 2018 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

➤ Comité des fêtes	2 000.00 €
➤ UMRAC	80.00 €
➤ ODCE coop. scolaire Crillon activités	200.00 €
➤ Association pour la conservation des calvaires	50.00 €
➤ Amis de l'école de Crillon	150.00 €
➤ Picardie Verte Grandvilliers Natation	50.00 €

Budget Primitif 2018 :

Monsieur le Maire fait lecture du Budget Primitif 2018 :

Fonctionnement Dépenses/Recettes : 361 520.13 €

Investissement Dépenses/Recettes : 210 000.00 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité.

Reprise de 2 sépultures : étude des devis :

Monsieur Le Maire présente deux devis :

- un devis de l'entreprise Patrick PREVOST pour un montant TTC de 1 140.00 €,
- un devis de la marbrerie funéraire, pompes funèbres SARL Lionel SAGNIER d'un montant TTC de 1 140.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Patrick PREVOST pour un montant TTC de 1 140.00 €.

Projet CITEO « points d'apport volontaire pour le papier »

La Communauté de Communes de la Picardie Verte invite le Conseil Municipal à mener une réflexion sur l'implantation future de bornes à papier.

Après étude, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, pour l'installation de bornes à papier et à verre semi-enterrées.

Questions diverses

Monsieur Mathieu DEBARGE, Président du Comité des fêtes, informe le Conseil Municipal que la fête du village aura lieu le samedi 2 juin.